

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<p>Séance du 24 juin 2024</p> <p>Date de convocation 17 juin 2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice..... 27</p> <p>Présents 20</p> <p>Pouvoirs 04</p> <p>Votants 24</p>	<p>Le vingt-quatre juin deux mil vingt-quatre à 18h33, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOULA, Carole HERVAGAULT, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Maryvonne DAVOT, Arnaud DAMIEN, Philippe MAUGER, Nadine DESCHAMPS, Danielle BERTRE, Guy COTTREZ, Hervé LOUR (arrivée à 19h01), Chantal INFRAY</p> <p><u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Karine BOTTE à Danielle BERTRE, Anthony LE PENNEC à Anne-Sophie DE BESSES, Manuella FERREIRA à Maryvonne DAVOT, Mourad AFIF-HASSANI à Monique INFRAY</p> <p><u>Était excusé</u> : Stéphane BREHAM</p> <p><u>Étaient absents</u> : Olivier MOHLO, William BERTRAND</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Ludovic GUIOT</p>
--	--

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

24.48 - PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FPT – Tableau des Effectifs 2024 - Modificatif n°2

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ce tableau répertorie les postes ouverts au niveau de la collectivité et tient compte également des ouvertures et suppressions de poste survenues au cours de l'année.

Les modifications du tableau des effectifs qui sont présentées ci-dessous ajustent les états d'effectifs de la collectivité.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune,
 Considérant la liste d'aptitude relative à la promotion interne catégorie A de la CAP du 04 avril 2024 et catégorie B de la CAP du 10 avril 2024,
 Considérant la présentation du tableau des effectifs au Comité Social Territorial le 11 juin 2024 et à l'avis favorable de ce dernier,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Vu le
 Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du CST en date du 11 juin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE MODIFIER** les postes de la collectivité au 1^{er} septembre 2024 selon les tableaux suivants :

* Au titre de la promotion interne (création du grade de l'agent promu et suppression de son ancien grade) :

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
Attaché	A	1	0
Rédacteur	B	1	0
Technicien principal 1ère classe	B	0	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	0	1
TOTAL		2	2

* Au titre du recrutement d'un agent du service accueil / urbanisme / état-civil :

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
Adjoint administratif	C	1	0
TOTAL		1	0

* Au titre du recrutement d'un agent contractuel 5h/semaine pour des missions liées à la mutualisation des Finances :



GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
Attaché (5h/semaine)	A	1	0
TOTAL		1	0

- **DE MODIFIER** les postes de la collectivité au 1^{er} octobre 2024 selon le tableau suivant :

* Au titre des avancements de grade (création du grade de l'agent promu et suppression de son ancien grade) :

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	CREATION DE POSTE	SUPPRESSION DE POSTE
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	1	0
Assistant socio-éducatif	A	0	1
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	0	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0	2
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	0	1
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	0	1
TOTAL		6	6

- **D'AJUSTER** le tableau des effectifs de la collectivité selon les modifications mentionnées précédemment.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2024 de la ville de Pont de l'Arche, chapitre 012.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	24
Pour	24
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET